

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **PRIVI SA**, Avenue du Clos-d'Aubonne 6,
1814 La Tour-de-Peilz
2.

Déclaration de faillite: 12.09.2017
3.

Suspension de faillite: 12.10.2017
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.10.2017
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But: la société a pour but l'exploitation, gestion, achat, vente et location de tout établissement lié d'une façon générale à la restauration et à l'hôtellerie, notamment l'exploitation du Café Le Privilège, à La Tour-de-Peilz.

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois

1800 Vevey 1

03815867